



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E203694

VALABLE JUSQU'AU 13/05/2027

ÉDITÉ LE

20/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/03/2023

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/03/2023  
1 000

Raison sociale : ERIC VITOUX

18 RUE DE L'ENFER  
59980 REUMONT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DOUAI

Téléphone : 06 81 68 51 66

Fax :

Portable : 0681685166

Siret : 949 921 894 00018

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 3819143

Site Internet :

E-mail : ericvitoux.pro@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 094719412004

Responsabilité légale :

VITOUX ERIC, CLAUDE, PIERRE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 09471912004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                              | * Date d'attribution |
|-----------|--------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8621 PROB | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 14/05/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 14/05/2025         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 14/05/2025         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 14/05/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.